

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mars 2026

PRÉSENTS : Mmes MM. LARROSE – LACAN – GALEY – LABROSSE – SAFFORES – FERDINAND – MULLER – ROBIN – VRECH – BERGES - CAUDERA – DESBARATS – DUCOM – GAUTHIER – DALLA VECCHIA

SECRETAIRE de SEANCE : Madame Julia MULLER

Début de la séance : 19h30

- PROCÉDURE D'HONORARIAT POUR JEAN-PAUL TERRENNE

Considérant que Monsieur TERRENNE Jean-Paul a exercé les fonctions de Maire de la commune de Donzac, du 18 mars 2001 au 20 mars 2026, soit une durée totale de vingt-cinq années.

Considérant son engagement constant au service de la commune et son dévouement au service de l'intérêt général.

Monsieur Patrick LARROSE propose de décerner une distinction honorifique à Monsieur Jean-Paul TERRENNE.

Le titre de maire honoraire, est une distinction honorifique qui peut être conférée par le préfet aux anciens maires qui ont exercé des mandats locaux pendant une durée suffisamment longue (minimum 18 ans).

Cette distinction met à l'honneur l'engagement et l'investissement de l'ancien maire envers les concitoyens et la volonté de servir l'intérêt général.

Le Maire honoraire est une figure emblématique qui apparaît lors d'événements municipaux tels que les commémorations aux monuments aux morts, les inaugurations ou célébrations officielles ,...

Ce titre ne confère ni pouvoir, ni prérogative particulière, ni avantage financier

Approuvé à l'unanimité

- DÉLIBÉRATION PORTANT DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L.2122-22 du CGCT, autorise le Conseil municipal à déléguer en tout en partie et pour la durée du mandat les attributions suivantes.

En cas d'empêchement du Maire uniquement, les présentes délégations seront exercées par un adjoint dans l'ordre des nominations.

Approuvé à l'unanimité

- DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES AUX ADJOINTS

Les Adjoints, sous la responsabilité du maire :

- Interviennent dans le cadre de délégations attribuées par le Maire
- Sont vice-présidents des commissions liées à leur périmètre de responsabilités

1er adjoint

Chargé des finances et de l'administration générale. Matériel et équipements publics

2ème adjoint

Cadre de vie et vivre ensemble, communication

3ème adjoint

Jeunesse et affaires scolaires

- CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les commissions ont un rôle consultatif, elles analysent, proposent, rendent compte et soumettent leur avis au conseil municipal.
Seul le conseil municipal est décisionnaire et délibère.

Leurs créations et leurs thématiques sont au libre choix du conseil municipal.
Certaines commissions seront pérennes : liées à des sujets qui nécessiteront un suivi et la prise de décision par les élus tout au long du mandat.

Exemple : commission Ecole

D'autres commissions seront temporaires : elles travailleront sur un sujet précis, le temps nécessaire pour se décider sur la faisabilité d'un projet ou encore de répondre à une problématique. Elles cesseront à la fin de ce projet.

Exemple : commission Gestion des déchets Verts

L'engagement d'un conseiller dans une commission ne l'oblige pas dans la durée. Chacun peut intégrer ou quitter une commission librement au fil du mandat.
Chaque commission rendra compte de son travail devant le conseil municipal et veillera à un bon partage des informations en interne.

Suivi des budgets	Gestion du matériel et outillage	Suivi des installations communales	Aménagements du stade
Patrick LARROSE	Patrick LARROSE	Patrick LARROSE	Patrick LARROSE
Julien GALEY	Julien GALEY	Julien GALEY	Julien GALEY
Sylvie LACAN	Sony DALLA VECCHIA	Sony DALLA VECCHIA	Sony DALLA VECCHIA
Sébastien BERGES	Yves SAFFORES	Yves SAFFORES	J François LABROSSE
Sandrine VRECH	Sébastien BERGES	Chloé DESBARATS	Yves SAFFORES
J François LABROSSE	Clément DUCOM	Sébastien BERGES	Sébastien BERGES

Cadre de vie	Animations	Projets intergénérationnels
Patrick LARROSE	Patrick LARROSE	Patrick LARROSE
Sylvie LACAN	Sylvie LACAN	Sylvie LACAN
Sébastien BERGES	Julia MULLER	Chloé DESBARATS
Marielle CAUDERA	Julien GALEY	Julia MULLER
Régine FERDINAND	Sony DALLA VECCHIA	Jessica GAUTHIER
Sandrine VRECH	Régine FERDINAND	J François LABROSSE
Clément DUCOM	Marielle CAUDERA	

Ecole et périscolaire	Conseil des jeunes	Jeunesse
Patrick LARROSE	Patrick LARROSE	Patrick LARROSE
Jean-François LABROSSE	Jean-François LABROSSE	Jean-François LABROSSE
Marielle CAUDERA	Julia MULLER	Jessica GAUTHIER
Chloé DESBARATS	Sylvie LACAN	Julia MULLER
Sony DALLA VECCHIA	Sandrine VRECH	Chloé DESBARATS
Sébastien BERGES		

- INDEMNITÉS DES ÉLUS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Vu le CGCT et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

- Compte tenu de l'élection du Maire et des Adjoints, lors de la séance du Conseil Municipal 20 Mars 2026
- Vu les arrêtés municipaux du 25 Mars 2026 portant délégation de fonctions au maire et aux adjoints,
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir en délibéré, le conseil municipal décide et **avec effet au 25 Mars 2026** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints ainsi :

Le Maire : **48 %** de l'indice brut 1027, soit **1 973.05 € brut**

Les Adjoints : **21.38%** de l'indice brut 1027, soit **878.83 € brut €**

Approuvé à l'unanimité

- CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.

La Commission d'Appel d'Offres des collectivités territoriales est une commission composée de membres à voix consultative qui sont issus de l'assemblée délibérante.

Elle a les rôles suivants :

- Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- Elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- Elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux,
- Elle sélectionne l'offre économiquement la plus avantageuse et la propose à la délibération du Conseil Municipal,
- Elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Après en avoir délibéré, sont désignés à l'unanimité :

Président : Monsieur Patrick LARROSE

Membres Titulaires :

Monsieur Julien GALEY

Madame Sylvie LACAN

Monsieur Clément DUCOM

Membres Suppléants :

Madame Chloé DESBARATS

Monsieur Jean-François LABROSSE

Madame Sandrine VRECH

Approuvé à l'unanimité

- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Représentants de la commune

	Titulaire	Titulaire	Suppléant
Commission Locale d'Information :	Didier ROBIN		Régine FERDINAND
Syndicat des eaux :	Patrick LARROSE	J François LABROSSE	Julien GALEY
Représentants CLCS (Gravières) :	Yves SAFFORES		
Représentants Centre de Secours :	Marielle CAUDERA	Sony DALLA VECCHIA	
Représentant Syndicat d'Energie :	Patrick LARROSE		J François LABROSSE
Référent SMEEOM :	Yves SAFFORES		
Correspondant défense :	Julien GALEY		
Correspondant Sécurité routière :	Sébastien BERGES		
Age d'or du Brulhois :	Sylvie LACAN		Régine FERDINAND
Sentiers du Brulhois :	Sony DALLA VECCHIA	Julia MULLER	

Monsieur le Maire propose qu'une visite des bâtiments communaux et des installations municipales soit réalisée le samedi 25 Avril.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15

Le Maire,

Patrick LARROSE

